

Programme de la Formation

Appliquer les règles de sécurité incendie dans les établissements recevant du public

2 jours soit 14 heures de formation

CONTEXTE GÉNÉRAL

S'inscrivant dans un contexte réglementaire et contractuel évolutif, la maîtrise de la prévention du risque incendie dans l'élaboration des projets de construction de bâtiments nécessite de plus en plus de connaissances spécifiques. L'architecte, le maître d'œuvre impliqués dans les phases de conception du projet, l'assistant à la maîtrise d'ouvrage élaborant le programme ou tout autre intervenant sous la responsabilité duquel la construction sera réalisée doivent maîtriser les obligations en matière de sécurité incendie. Si la bonne connaissance des objectifs définis dans les référentiels officiels constitue une base incontournable, il est nécessaire de contrôler les modalités spécifiques des textes et de les confronter à la réalité du terrain.

De plus, la réglementation habitation évolue !

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Acquérir la méthodologie nécessaire pour définir les enjeux sécuritaires dans le cadre de la réalisation d'un projet ERP
« Faisabilité/conception/demande d'autorisation/réalisation »

Savoir mettre en pratique la réglementation ERP

PUBLIC CIBLE

Architectes, aménageurs & architectes d'intérieur

PRÉREQUIS

Acteur du cadre bâti

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 2 jours après la formation. La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.**

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

Module **Sécurité incendie**

2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages :

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Comprendre les évolutions réglementaires et la logique sécuritaire
- Définir la réglementation applicable à un projet
- Intégrer les paramètres de la sécurité incendie à la conception d'un projet, optimiser & anticiper les coûts
- Constituer le dossier de demande d'autorisation & formuler des demandes de dérogation.
- Se familiariser à l'usage de la réglementation & rechercher des solutions techniques et réglementaires.

FORMATEUR(S)

BACLET Florian - Conseil et Consulting En Sécurité Incendie et Bâtiment

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Se munir d'un exemplaire de la réglementation incendie : Code de la Construction et de l'Habitation partie ERP Réglementation ERP : Livre I, Livre II titres 1&2 Livre III & Livre IV

La méthode pédagogique utilisée repose sur l'analyse de cas concrets de complexité croissante, enrichis par les apports expérientiels de chacun des participants.

Certaines sessions sont proposées à distance - voir programmation.

Equipement technique nécessaire : connexion en filaire, casque et l'application Gotomeeting [matériel compatible à vérifier ici](#)

PROGRAMME

Jour 1

INTRODUCTION (30mn)

La définition de la prévention de l'incendie, l'impact du retour d'expérience sur la réglementation. Le RETEX. Les buts et les objectifs de la prévention.

DÉFINITION, CLASSEMENT DES ERP & RÉGLEMENTATION (2 heures)

Les ERP : Définition, hauteur, limite de hauteur et impact de la hauteur des ERP sur les dispositions constructives & réglementaires. Le classement des ERP : Types, groupes & catégories.

Les groupements d'établissements : Isoles entre eux & non isolés entre eux.

L'articulation de la réglementation ERP.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA PRÉVENTION « ERP » (4 heures)

Le système d'alarme, les consignes et les moyens de secours.

Les dégagements et la desserte des bâtiments : l'évacuation des occupants, la prise en compte du handicap lors de l'évacuation différée & la terminologie et la conception des dégagements.

Le désenfumage : Définition et objectif du désenfumage, modes & méthodes de désenfumage, obligations de désenfumage.

L'éclairage : L'éclairage normal & de sécurité? « d'évacuation & d'ambiance ou d'anti-panique ».

Les mesures à la construction : Le comportement au feu des matériaux et des éléments de construction, l'aménagement, la distribution intérieure, l'isolement et les locaux à risques.

Les mesures sur les installations techniques.

Jour 2

LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMÉNAGER OU DE MODIFIER UN ERP (45 minutes)

La notice de sécurité?. « Descriptif et l'usage du CLICDVECRM » La notice d'accessibilité?.
Les demandes de dérogations et les mesures de compensation. Les travaux.
Les vérifications dans les établissements neufs ou ayant fait l'objet de travaux et la visite d'ouverture.

LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES (6 heures)

Mise en situation sous forme d'exercices permettant de se familiariser a? l'usage de la réglementation ERP & rechercher des solutions techniques et réglementaires puis rappel des dispositions applicables.

Thématiques d'exercices :

- ? Descriptif d'un établissement « Selon la méthode proposée »
- ? Classement d'ERP « Types, groupes & catégories »
- ? Définir la distribution intérieure et les conditions de desserte des ERP
- ? Réaliser l'isolement de l'ERP par rapport aux tiers
- ? Définir la résistance au feu des structures
- ? Définir les caractéristiques du C+D applicables aux façades
- ? Définir les exigences de résistance au feu selon la distribution intérieure retenue et la présence de locaux a? risques
- ? Concevoir les dégagements